

a) *L'emploi statutaire chercheur*

La campagne « Chercheurs 2019 » s'inscrit en reconduction par rapport à celles de 2016 à 2018 pour les recrutements externes ainsi que pour les promotions dans le corps des DR. Elle intègre en outre, la deuxième tranche de promotion à la hors classe des chargés de recherche créée par les mesures PPCR.

Les recrutements des chargés de recherche sont prévus au 1er octobre 2019.

Tableau 7 : Campagne chercheurs 2019

Grades	Réintégrations 2018	Prévisions de départs 2018		Recrutements externes	Promotions
		Retraites	Autres		
DRCE		4			4
DR1	1	12	2		18
DR2	3	19	9	2	31
Total DR	4	35	11	2	53
CRHC					40
CRCN	9	17	10	60	
Total CR	9	17	10	60	40
TOTAL	13	52	21	62	93

Sont également programmés, à l'identique de 2016 à 2018, 2 recrutements de chargés de recherche au titre de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Tableau 8 : Détail des campagnes chercheurs 2018 et 2019

Grades 2018	Campagne chercheurs 2018		Promotions 2017	Campagne chercheurs 2019	
	Recrutements	Promotions		Recrutements	Promotions
DRCE		4	4		4
DR1		18	18		18
DR2	2	31	31	2	31
CRHC		40	30		40
CRCN	60			60	
Total	62	93	83	62	93

S'agissant des promotions, à l'image de ces trois dernières années, la programmation permet d'offrir 4 possibilités de promotion pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des DR, 18 pour l'accès à la 1^{ère} classe des DR et 31 pour l'accès à la 2^{ème} classe des DR. Les taux de promotion des DR s'établissent à 2 % pour la classe exceptionnelle, à 4% pour la 1^{ère} classe et à 3 % pour la 2^{ème} classe à l'identique de 2018.

Les 40 possibilités de promotion à la hors classe des chargés de recherche constituent la deuxième tranche de constitution du nouveau grade issu des modifications statutaires liées au PPCR.